

COPIE

Référentiel Infrastructure

Document d'application

*Livret technique - Prestations fixes en
ligne fermée pour travaux*

Édition du 24-11-2014

Version 01 du 24-11-2014

Applicable dès réception

IN07910 (AG 4 B)

Référence-article : IN07910-241114-01I

Émetteur : Direction de la production industrielle



COPIE

COPIE

1. Sommaire

1. PREAMBULE.....	1
2. OBJET.....	1
3. PRESTATIONS ATTENDUES.....	2
3.1. Périmètre d'application	2
3.2. Définition des prestations	2
3.2.1. Le responsable de zone travaux (RZT).....	2
3.2.2. L'agent PN.....	3
3.2.3. Agent chargé du guidage des engins-chantier (agent lorry)	3
3.2.4. Agent chargé du guidage des engins-routier.....	3

COPIE

COPIE

1. Préambule

Ce livret technique complète les exigences portées par la GF 1150, procédure de qualification et de suivi des entreprises assurant des prestations liées à la sécurité des travaux d'infrastructure.

2. Objet

Ce livret décrit les gestes métiers associés aux prestations fixes en ligne fermée pour travaux.

Ce document s'applique dans le cadre mis en place par la Règle d'Exploitation Particulière (REP) RFN-IG-SE 09 A-00-n003 V1.

A l'occasion de la publication de la version 2 de cette REP, le document de déclinaison appelé « Consigne d'Organisation de Sécurité et de l'Exploitation des lignes fermées » (COSE) sera adapté et intégré à une mise à jour de l'IN 7466 GUIDE A LA MISE EN OEUVRE D'UNE LIGNE FERMEE POUR TRAVAUX, ce dernier prévalant alors sur le présent document.

3. PRESTATIONS ATTENDUES

3.1. Périmètre d'application

Le périmètre de ces prestations concerne les missions de sécurité circonscrites à l'activité d'une zone travaux en secteur chantier d'une ligne fermée.

3.2. Définition des prestations

Les prestations dites « fixes » concernent diverses missions réalisées par les fonctions décrites ci-dessous :

3.2.1. Le responsable de zone travaux (RZT)

Le responsable de zone travaux (RZT) assure la gestion de la ligne sur le périmètre de la zone travaux qui lui est confiée :

- il est chargé de la reconnaissance du périmètre géographique de la zone travaux (avant démarrage des activités sur la zone et avant de rendre la voie au RELF (Responsable Exploitation de la ligne fermée) pour s'assurer notamment des éléments présents : présence d'obstacle, présence de la signalisation (en particulier signalisation ferroviaire avancée et bornage des P.N.),...

COPIE

- il est responsable de la gestion du bornage de sa zone travaux (ZT).
- il gère les activités sur sa zone.
- il rédige la consigne de déplacement de(s) engins-chantier dont il a la charge.
- il autorise l'entrée des Trains Travaux (TTx) sur sa zone.
- il autorise verbalement l'enraillement des Lorry AutoMoteur (en reportant la mention de cette autorisation sur son Registre Journal de Responsable de Zone (RJRZT)).
- il permet la sortie des TTx par retrait du bornage considéré une fois l'autorisation d'entrée formalisée par le responsable du périmètre au-delà de son bornage (un autre RZT en cas de zone travaux contigüe ou le RELF sinon).
- il gère les mouvements de l'ensemble des engins (ferroviaires ou non) sur sa zone.
- il gère les aiguilles sur sa zone
- il gère les passages à niveau sur sa zone comme des activités.

3.2.2. L'agent PN

L'agent P.N. assure la gestion du risque interférent entre le trafic routier et le trafic chantier à l'endroit du P.N. dont il a la charge :

- il s'assure de la bonne disposition des dispositifs et des installations sur le P.N.
- il arrête et retient tout engin-chantier ou engin-routier à l'approche de son passage à niveau tant que les conditions de franchissement ne sont pas obtenues
- il met en œuvre la procédure visant à interrompre le trafic routier pour permettre le franchissement du P.N. par un engin-chantier ou un engin-routier.
- il autorise le franchissement du P.N.
- il remet en situation nominale les installations du P.N. après le franchissement de celui-ci par l'engin-chantier ou l'engin-routier.

3.2.3. Agent chargé du guidage des engins-chantier (agent lorry)

L'agent chargé du guidage des engins-chantier :

- assure la sécurité des mouvements en donnant les ordres de manœuvre de chacun des engins-chantier concernés.
- commande les mises en voie et hors voie des engins-chantier selon les directives du RZT.
- s'assure visuellement de l'état général des engins-chantier.

3.2.4. Agent chargé du guidage des engins-routier

L'agent chargé du guidage des engins-routier :

- assure la sécurité des mouvements en donnant les ordres de manœuvre de chacun des engins-routier concernés.
- s'assure visuellement de l'état général des engins-routier.

COPIE

COPIE

Fiche d'identification

<i>Titre</i>	Livret technique - Prestations fixes en ligne fermée pour travaux
<i>Référentiel</i>	Référentiel Infrastructure
<i>Nature du texte</i> <i>Niveau de confidentialité</i>	Document d'application Ouvert
<i>Concerne la sécurité de l'exploitation ferroviaire</i>	Oui
<i>Émetteur</i>	Direction de la production industrielle
<i>Référence</i> <i>Index utilisateur (plan de classement)</i> <i>Complément à l'index utilisateur</i> <i>Ancienne référence</i>	IN07910 (AG 4 B)
<i>Date d'édition</i>	24-11-2014
<i>Version en cours / date</i>	Version 01 du 24-11-2014
<i>Date d'application</i>	Applicable dès réception
<i>Mode de distribution initiale</i>	Standard

Approbation

<i>Rédacteur</i>		<i>Vérificateur</i>		<i>Approbateur</i>	
Frédéric Moutardier	21-11-2014	Thierry Latger	24/11/2014	Philippe Laumin Directeur Pilotage et méthode	24/11/2014

Textes abrogés

- **NEANT**

Textes de référence

- **Néant**

Historique des éditions et des versions

<i>Édition</i>	<i>Version</i>	<i>Date de version</i>	<i>Date d'application</i>
24-11-2014	Version 01	24-11-2014	Dès réception

Mise à disposition / distribution

Type de média : Papier / Intranet

Distribution

<i>Organismes de la direction de l'entreprise sans distribution par indicatif</i>	DPISQ – DTAI IdF MN
<i>Organismes de la direction de l'entreprise avec distribution par indicatif</i>	
<i>Entités supra régionales et territoriales</i>	TP
<i>Sièges régionaux</i>	
<i>Établissements</i>	
<i>Organismes rattachés</i>	
<i>Collections individuelles</i>	
<i>Entités concernées</i>	Toutes.
<i>Particularités de distribution</i>	

Services chargés de la distribution

Pas d'édition papier pour ce document

Résumé

Ce livret décrit les gestes métiers associés aux prestations fixes en ligne fermée.